

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
📠 04.95.76.20.60

Propriano, le 07 avril 2017

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2017 A 10H00

1. Echange parcelles MONNIER/COMMUNE.
2. Programmation des animations de la bibliothèque 2017-Plan de financement.
3. Projet d'équipement de la bibliothèque en nouveaux documents 2017-Plan de financement.
4. Projet d'équipement de l'école primaire-Plan de financement N° 2.
5. Attribution des accords cadre pour la fourniture et la livraison de carburant aviation à l'aérodrome de Tavarria.
6. Approbation du rapport de la CLECT 2016.
7. Approbation des Comptes de Gestion pour l'exercice 2016.
8. Adoption des Comptes Administratifs pour l'exercice 2016.
9. Affectation du résultat de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2016.
10. Affectation du résultat d'exploitation du budget du Port de Plaisance de l'exercice 2016.
11. Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'Aérodrome de Tavarria de l'exercice 2016.
12. Impôts locaux-Vote des taux 2017.
13. Subvention d'Equipement 2017 au Port de Plaisance de Propriano.
14. Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant à la Ville N° 2.
15. Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant au Port de Plaisance N° 3.
16. Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant à l'Aérodrome de Tavarria N° 3.
17. Budgets Primitifs pour l'exercice 2017.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Echange parcelles MONNIER/Commune de Propriano.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Civil et notamment son article 646,

Vu la demande des Consorts MONNIER,

Vu l'avis des domaines en date du 24 février 2017,

Le Maire indique au Conseil Municipal que la construction acquise par les Consorts MONNIER empiète sur la parcelle communale AH 140 sise Lieu-dit Funtana di u Frusteru à Propriano. Ce fait est probablement imputable à l'entrepreneur qui a construit cette maison pour le compte des acquéreurs initiaux de la parcelle.

Le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation en procédant à l'échange de parcelles entre la Commune de Propriano et les Consorts MONNIER comme suit :

- La partie de la parcelle communale AH 140 d'une superficie de 386 m² ;
- La partie de la parcelle appartenant aux consorts MONNIER AH 116 d'une superficie de 108 m².

Suite à l'avis du Domaine, la valeur vénale de l'emprise de 386 m² à prélever sur la parcelle AH N°140 a été estimée à 19 000 €.

L'emprise de 108 m² à prélever sur la parcelle AH N°116 est donc estimée à 5 316 €.

En conséquence, les consorts MONNIER devront s'acquitter du montant de la différence à savoir : 13 684 € payable en quatre fois à partir de la date de signature de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** L'échange d'une partie des parcelles AH N°140 et AH N°116 entre la Commune et les Consorts MONNIER pour un montant de 13 684 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

- **DIT** que la recette est inscrite au Budget primitif de la Ville de l'exercice 2017 à l'article 024 de l'opération financière.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

Fait à PROPRIANO, le 07 avril 2017

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Programmation des animations de la Bibliothèque 2017-Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale a élaboré un programme d'animations afin d'élargir et de renouveler les publics, et renforcer l'action culturelle.

Le programme 2017 proposé est le suivant :

- Des ateliers lecture/ Dessin-Arts plastiques avec l'Association Paccialeda pour un montant de 3 400 €.

Ces ateliers se dérouleront tous les mercredis durant la période scolaire, de septembre 2017 à mai 2018.

Pour les enfants du CP à la 6^{ème}.

- Des spectacles de contes pour les plus-petits avec l'Association Amalgame (dates non fixées) et la Compagnie de l'Ane vert (2^{ème} quinzaine de juillet 2017 et début décembre 2017) pour un montant de 1500 €.

- Des ateliers d'initiation à la lecture sur écrans ordinateurs, liseuses, tablettes avec l'Association Attrazi di Corsica pour un montant de 1 600 € (40 heures).

- Le printemps des poètes 2017 avec l'Association Performance pour un montant de 500 €.

Le programme d'animations pour 2017 s'élève donc à 7 000 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- C.T.C 50% 3 500 € HT.

- Commune 50% 3 500 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des animations de la Bibliothèque 2017.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2017.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

Fait à PROPRIANO, le 07 avril 2017

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Projet d'équipement de la Bibliothèque en nouveaux documents 2017-Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de Bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale désire donner la priorité cette année à l'acquisition de divers prix de la rentrée littéraire 2017, de nouveautés de l'édition du livre Corse, de livres Mangas pour jeunes, de jeux de sociétés enfants et adultes.

Le projet d'équipement en nouveaux documents a été estimé à 1 800 €.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- CTC 50% 900 € HT.
- Commune 50% 900 € HT.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

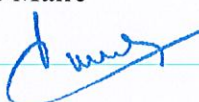
- **APPROUVE** le programme d'équipement de la Bibliothèque Municipale en nouveaux documents 2017.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2017.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 07 avril 2017

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Projet d'équipements de l'école primaire-Plan de Financement N° 2.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.
Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 relative approuvant le projet d'équipements de l'école primaire et votant son plan de financement,

Vu la demande de la Direction de l'Aménagement Numérique en date du 13 mars 2017,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que L'Assemblée de Corse a approuvé dans sa session des 26 et 27 mai 2016 le lancement des appels à projets en faveur du développement numérique de la Corse au titre de l'axe 2 des programmes opérationnels FEDER FSE Corse pour la période 2014-2020.

La priorité d'investissement 2(c) intitulée « Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative », notamment @-education avec le déploiement des espaces numériques de travail et renforcement des plateformes mutualisées de services numériques, le développement de supports associés à des services numériques d'éducation.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'équipe pédagogique de l'école primaire de Propriano nous a confié le dépôt de sa candidature à l'appel à projets « école numérique » afin de favoriser l'installation de vidéoprojecteurs interactifs, l'acquisition de PC portables et de tableaux triptyques. Ces équipements ont été estimés à 28 386.70 € HT soit 34 064.00 € TTC.

Le nouveau plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- CTC (Po FEDER 2014-2020)..... 50% 14 193.35 € HT.
 - Commune..... 50% 14 193.35 € HT.
- Soit un montant total de 28 386.70 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'équipements de l'école primaire.
- **VOTE** le plan de financement N°2.
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 07 avril 2017.

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Accords-cadres pour la fourniture et la livraison de carburants-aviation à l'aérodrome de Tavoria.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 67, 68, 78, 79 et 80,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2016 relative au choix du mode de gestion de la station d'avitaillement de l'aérodrome de Tavoria,

Vu le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 24 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'administration générale en date du 31 mars 2017,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 3 février 2017 suivant la procédure d'appel d'offres, pour la fourniture et la livraison de carburants-aviation à l'aérodrome de Tavoria.

Deux propositions ont été faites par :

- La SAS BP France:
Lot N°1 Jet A1: 1 016.29 € HT/m3;
Lot N°2 Avgas 100L: 1 522.81 € HT/m3.

- La SAS GENOUVES – K9 Aviation:
Lot N°1 Jet A1: 967.70 € HT/m3;
Lot N°2 Avgas 100LL: 1360.40 € HT/m3.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions ont été classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution, conformément aux articles 58 et 62 du décret N°2016-360 relatif aux marchés publics : 1- SAS GENOUVES – K9 Aviation ; 2- SAS TOTAL France. Le rapport d'analyse des candidatures et des offres a été transmis à la Commission d'appel d'offres pour lui permettre de choisir le titulaire.

La Commission d'appel d'offres du 24 mars 2017 a arrêté son choix à la SAS GENOUVES –K9 Aviation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-AUTORISE le Maire à signer les accords-cadres pour la fourniture et la livraison de carburants-aviation à l'aérodrome de Tavoria à la SAS GENOUVES – K9 Aviation.

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif de l'aérodrome de Tavoria 2017 à Article 6066.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation du rapport de la C.L.E.C.T 2016.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. du 6 février 2017,

Le Maire rappelle que la C.L.E.C.T. installée le 06 février 2017 est chargée d'évaluer les dépenses et les recettes transférées à la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco par chacune des communes de l'intercommunalité.

Le Maire explique que ces dépenses et recettes 2016 sont détaillées dans les tableaux figurant dans le rapport de la C.L.E.C.T. approuvé par celle-ci, adressé par pli recommandé avec accusé de réception à chacun des dix-huit Maires.

Le Maire précise que les Communes en attribution de compensations négatives bénéficient d'un abattement de 40 000 € maximum à compter de cette année.

Le Maire propose, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (article 1609 nonies C IV et V) et du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-5 et L.5214-23) d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. joint à la présente délibération tel qu'il a été finalisé et validé lors de la réunion du 6 février 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-APPROUVE le rapport de la C.L.E.C.T. tel qu'il a été finalisé et validé lors de la réunion du 06 février 2017.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170407-2017-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2016.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par la Trésorière en poste à Sartène et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-ADOpte les Comptes de Gestion (de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa) du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation des Comptes Administratifs 2016.

PRESENTS : André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2122-21 et L.2343.1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2016 approuvant les Budgets Primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavaria pour l'exercice 2016,

Vu les délibérations en date des 9 septembre et 25 novembre 2016 approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2016,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution des Budgets de l'exercice 2016,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Ange LARI conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les Comptes Administratifs pour l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

* **BUDGET VILLE** :

	<u>Investissement</u> :	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses réalisées :	2 942 339.05	4 946 112.23
Recettes réalisées :	2 439 342.02	5 224 826.84
Résultat de l'exercice 2016 :	-502 997.03	+278 714.61
Résultat de clôture de l'exercice 2015 :	-108 277.35	+636 908.42
Part affecté à l'investissement Exercice 2016 :	/	+348 032.00
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
Résultats à la clôture de l'exercice 2016 :		
Excédent :		+567 591.03
Déficit :	-611 274.38	

Délibération du Conseil Municipal du : 07 avril 2017 (SUITE)

* BUDGET PORT DE PLAISANCE

	<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	1 020 298.79	2 234 323.84
<u>Recttes réalisées :</u>	651 392.14	2 898 303.96
Résultat de l'exercice 2016 :	-368 906.65	+663 980.12
Résultat de clôture de l'exercice 2015 :	-354 358.47	+21 427.68
Part affecté à l'investissement Exercice 2016 :	/	+21 427.68
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2016 :</u>		
Excédent :		+663 980.12
Déficit :	-723 265.12	

* BUDGET AERODROME DE TAVARIA :

	<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	377 416.99	49 479.57
<u>Recettes réalisées :</u>	6 469.32	25 789.62
Résultat de l'exercice 2016 :	-370 947.67	-23 689.95
Résultat de clôture de l'exercice 2015 :	+100 315.26	+27 560.37
Part affecté à l'investissement Exercice 2016 :	/	0
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2016 :</u>		
Excédent :		+3 870.42
Déficit :	-270 632.41	

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 3 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la Ville pour l'exercice 2016.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2016 de la Ville,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M14 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2016 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **567 591.03 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016	
A) – Résultat de l'exercice 2016 :	+278 714.61
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2015)	+288 876.42
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+567 591.03
E) – Solde d'exécution d'investissement 2016 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-611 274.38
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2016: * Besoin de financement * Excédent de financement	+103 220.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-508 054.38
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+347 090.03
2- Report De fonctionnement R 002	+220 501.00

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de Port de Plaisance pour l'exercice 2016.
PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2016 du port de plaisance, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2016 du port de plaisance présente :

- Un excédent d'exploitation de : +663 980.12 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2016	
A) – Résultat de l'exercice 2016 :	+663 980.12
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2015)	0.00
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+ 663 980.12
E) – Solde d'exécution d'investissement 2016 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-723 265.12
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2016: * Besoin de financement * Excédent de financement	+7 233.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-716 032.12
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+599 000.12
2- Report De fonctionnement R 002	+64 980.00

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'aérodrome de Tavarua pour l'exercice 2016.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2016 de l'aérodrome de Tavarua,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2016 de l'aérodrome de Tavarua présente :

- Un excédent d'exploitation de : +3 870.42 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2016	
A) – Résultat de l'exercice 2016 :	-23 689.95
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2015)	+27 560.37
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+ 3 870.42
E) – Solde d'exécution d'investissement 2016 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-270 632.41
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2016: * Besoin de financement * Excédent de financement	+267 162.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	- 3 470.41
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+1 804.42
2- Report De fonctionnement R 002	+2 066.00

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-064-DE

Fait à Propriano, le 07 avril 2017
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Impôts locaux-Vote des taux 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes d'habitation, les taxes foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017,

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980.
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu de cette année.

- **CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 1 844 571 €.**

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour l'année 2017.**

<u>Taxes</u>	<u>Taux année 2016</u>	<u>Taux année 2017</u>
TH	13,95	13,95
TFB	16,60	16,60
TFNB	53,62	53,62

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Subvention d'Equipement 2017 au Port de Plaisance de Propriano.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget du Port de Plaisance de Propriano ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'investissement.

Les investissements, achevés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 17 733 481 € H.T pour les travaux maritimes et rappelons que les travaux terrestres ont coûté : 2 442 532 € H.T. La suppression de toute prise en charge par le Budget de la Commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs, alors qu'ils ont été augmentés chaque année de façon importante depuis 2008, la dernière augmentation des tarifs du Port ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2016, ainsi que l'augmentation de la redevance des A.O.T. sur le D.P.M. a été approuvée par délibération du 10 novembre 2014.

Considérant :

- l'obligation pour la collectivité du recours à l'emprunt à hauteur de 16M€ pour financer ces travaux.
- l'importance des annuités de la dette (capital des emprunts) s'élevant pour l'exercice 2017 à : 712 171€, en augmentation par rapport à 2016 en raison d'un différé d'amortissement.
- la constatation des Intérêts Courus Non échus (ICNE) d'un montant 137 659 €, obligatoire dans l'instruction budgétaire et comptable M4 quelle que soit la taille de la collectivité a occasionné une forte diminution du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.
- le déficit de la section d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2016 à : 723 266 € contre 354 359 € en 2015.
- les très lourds investissements très récents (achevés en 2015), leur prise en charge par le budget général a un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée et qu'elle doit être seulement envisagée pour les exercices 2016 à 2019.

Le Maire précise au Conseil Municipal que le versement des subventions d'exploitation et d'équipement prévus aux budgets primitifs 2016 n'a pas été réalisé grâce à des recettes supplémentaires, notamment des ventes de garanties d'usage de longue durée (+418 772.27 €).

Le Maire explicite au Conseil Municipal les informations et règles de calcul développées comme suit :

1-Une étude comparative des grilles tarifaires de Port Corse présentant les mêmes caractéristiques pour le passage en basse, moyenne et haute saison, ainsi que pour l'hivernage et la tarification annuelle, démontre que les tarifs du Port de Propriano sont les plus élevés, toutefois il sera proposé sur les exercices 2017, 2018, 2019 une augmentation en moyenne de 5%/an, ce qui permettra à fréquentation constante une hausse des recettes d'environ

Délibération du Conseil Municipal du : 07 avril 2017 (SUITE)

137.134 € sur la période (sur l'exercice 2016, les tarifs des professionnels du port de Propriano ont été majorés de 20%).

2-Les charges à caractère général seront au minimum diminuées de 3%/an, ce qui permettra une économie sur la période de 174.893 €.

3-Les charges de personnel seront diminuées au minimum de 2,5%/an (conformément au rapport de la C.R.C. est mise en place l'annualisation du temps de travail, ce qui permet d'avoir moins recours aux recrutements saisonniers), ce qui permettra une économie sur la période de 28.861 €. La diminution des charges de personnel sera beaucoup plus importante, car en raison d'un congé de maladie de longue durée à la piscine, un agent du Port a été affecté en remplacement dès le dernier trimestre 2016, ce qui permettra une économie sur le budget annexe de : 28.713 €/an, soit : 86.139 € sur la période.

4- La négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne, sur le réaménagement des emprunts a été entreprise et notamment sur l'emprunt N° A29120MO contracté à la Caisse d'Epargne permettra de ramener l'échéance annuelle actuelle de ce prêt de 262.321 € à 216.306 €, et une économie de 45.955 €/an à compter de l'exercice 2018.

5-La négociation avec le Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud sur la demande d'allègement d'emprunts qui s'est conclue lors de la réunion en date du 3 mai 2016 par un accord à hauteur de : 200.910,94 €/an, pour les exercices 2016 à 2019 inclus, soit quatre années (cf. Arrêtés du Conseil Départemental du 5 septembre 2016).

Ces mesures permettront le retour à l'équilibre à partir de l'exercice 2020.

Le Maire expose que les éléments ci-dessus rappelés permettent de réunir les trois conditions prévus à l'article L.2224-2 du C.G.C.T et précise que cette subvention d'équipement pour l'exercice 2017 constitue une prévision et ne sera exécutée que si des ventes de garanties d'usage de longue durée ne sont pas réalisées en cours d'exercice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VOTE le versement d'une subvention d'équipement au Budget annexe du port de plaisance 595 193 € pour l'exercice 2017.**

La présente délibération est adoptée par 22 voix Pour, 3 voix Contre et 2 Non Participations.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant à la Ville N° 2.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2321-2,27°,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction M14 impose l'amortissement de toutes les immobilisations, aux Communes de 3500 habitants et plus.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les durées d'amortissements des immobilisations appartenant à la Ville comme ci-dessous :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
* Immobilisations incorporelles	
- Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.	10 ans
- Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
- Frais de recherche et de développement	5 ans
- Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
- Logiciels	2 ans
* Immobilisations corporelles	
- Matériel de transport (voitures, camions)	8 ans
- Mobilier	15 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
- Matériel et outillage de Voirie	5 ans
- Matériel et outillage d'incendie	5 ans
- Installations de voirie	25 ans
- Réseaux divers	25 ans
- Coffre fort	25 ans
- Installations et appareils de chauffage	15 ans
- Appareils de levage-Ascenseurs	25 ans
- Equipement de garage et ateliers	15 ans
- Equipements des cuisines	12 ans
- Equipements sportifs	12 ans
- Agencements et aménagements de terrains (Plantations et autres)	20 ans
- Bâtiments publics	35 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	18 ans
- Autres constructions (Bâtiments légers, abris)	12 ans
- Installations générales de génie	35 ans
* Biens de faible valeur inférieurs à 500 €	1 an

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

-DECIDE d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations appartenant à la Ville, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
 Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant au Port de Plaisance N°3.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2321-2,27°,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction M4 impose l'amortissement de toutes les immobilisations, aux Services Industriels et Commerciaux (SPIC), quelle que soit la population.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les durées d'amortissements des immobilisations appartenant au Port de plaisance comme ci-dessous :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
* Immobilisations incorporelles	
- Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
- Frais de recherche et de développement	5 ans
- Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
- Logiciels	2 ans
* Immobilisations corporelles	
- Matériel de transport (voitures, camions)	8 ans
- Mobilier	15 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
- Matériel et outillage de Voirie	5 ans
- Matériel et outillage d'incendie	5 ans
- Installations de voirie	25 ans
- Réseaux divers	25 ans
- Coffre fort	25 ans
- Installations et appareils de chauffage	15 ans
- Appareils de levage-Ascenseurs	25 ans
- Equipement de garage et ateliers	15 ans
- Equipements des cuisines	12 ans
- Equipements sportifs	12 ans
- Agencements et aménagements de terrains (Plantations et autres)	20 ans
- Bâtiments publics	35 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	18 ans
- Autres constructions (Bâtiments légers, abris)	12 ans
- Installations générales de génie	35 ans
* Biens de faible valeur inférieurs à 500 €	1 an

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

-DECIDE d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations appartenant au Port de Plaisance, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Approbation des durées d'amortissement des biens appartenant à l'aérodrome de Tavarìa N° 3.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, tiennè CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Je an-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2321-2,27°,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction M4 impose l'amortissement de toutes les immobilisations, aux Services Industriels et Commerciaux (SPIC), quelle que soit la population.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les durées d'amortissements des immobilisations appartenant à l'aérodrome de Tavarìa comme ci-dessous :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
* Immobilisations incorporelles	
- Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
- Frais de recherche et de développement	5 ans
- Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
- Logiciels	2 ans
* Immobilisations corporelles	
- Matériel de transport (voitures, camions)	8 ans
- Mobilier	15 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
- Matériel et outillage de Voirie	5 ans
- Matériel et outillage d'incendie	5 ans
- Installations de voirie	25 ans
- Réseaux divers	25 ans
- Coffre fort	25 ans
- Installations et appareils de chauffage	15 ans
- Appareils de levage-Ascenseurs	25 ans
- Equipement de garage et ateliers	15 ans
- Equipements des cuisines	12 ans
- Equipements sportifs	12 ans
- Agencements et aménagements de terrains (Plantations et autres)	20 ans
- Bâtiments publics	35 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	18 ans
- Autres constructions (Bâtiments légers, abris)	12 ans
- Installations générales de génie	35 ans
* Biens de faible valeur inférieurs à 500 €	1 an

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

-DECIDE d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations appartenant à l'aérodrome de Tavarìa, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017

Le Maire

Paul Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 07 avril 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Sept Avril à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, François-Joseph SCANAVINO, Nadine SERRA, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA à Ghislaine ETTORI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Blanche MONDOLONI.

Mlle Blanche MONDOLONI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343- 2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982). Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavaria. Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

* **BUDGET VILLE** :

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	6 979 092 €	6 979 092 €
- Fonctionnement	5 218 727 €	5 218 727 €
TOTAL	12 197 819 €	12 197 819 €

* **BUDGET PORT DE PLAISANCE** :

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	1 721 950 €	1 721 950 €
- Exploitation	2 478 656 €	2 478 656 €
TOTAL	4 200 606 €	4 200 606 €

* **BUDGET AERODROME DE TAVARIA** :

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	305 200 €	305 200 €
- Exploitation	211 487 €	211 487 €
TOTAL	516 687 €	516 687 €

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M14 et M4.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20170420-2017-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Fait à Propriano, le 07 avril 2017
Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

